



PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

## COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

### Réunion « massif du Donon » du 20 novembre 2017 Sous-groupe de travail « données et communication »

#### Relevé de décisions

---

#### Point 1 – Approbation du CR de la réunion du 12/10.

Les forestiers précisent que le principe d'un contrôle contradictoire obligatoire en Meurthe-et-Moselle n'a pas été validé, au regard de la disponibilité limitée des personnes responsables de ces contrôles. Le compte-rendu du GT du 12/10/17 sera modifié pour en tenir compte.

#### Point 2 – Masse corporelle des faons

→ La note complémentaire relative à l'ICE masse corporelle des jeunes définit le protocole à mettre en place pour les relevés et les informations à faire remonter à la DR ONCFS. Il est convenu d'une remontée des données :

- 1 fois par an, en fin de saison de chasse,
- uniquement des données définitives,
- par un acteur unique qui aura centralisé et vérifié les données,
- sous un format Excel, selon la trame du tableau fourni dans la note complémentaire.

Les données transmises à l'ONCFS doivent être vérifiées en amont. Le point de vigilance principal concerne la mauvaise retranscription de numéros de bracelets.

Les relevés de masse corporelle doivent être liés à un lot de chasse tel que défini par l'ONCFS. La notion de « lot » pouvant être différente d'un département à l'autre, la nomenclature des lots de chasse (sous un format Excel) et la couche shape des lots seront transmis par Mme NIVOIS à l'ONF et au CRPF pour vérification. L'objectif est qu'à terme tous les membres du GT disposent et travaillent sur les mêmes références géographiques, moyennant une convention d'échanges de données.

L'utilisation sur le terrain des coupons de la note complémentaire est facultative.

La fiche sera modifiée en ne faisant plus apparaître l'Unité de Gestion.

La pesée devra être opérée avec la langue.

Seul le tableau est à transmettre à l'ONCFS.

Selon les départements, il est convenu de la procédure suivante :

67 : L'agence ONF de Schirmeck centralise les remontées de données (saisie directe en forêt domaniale, et transmission par la FDC pour la forêt privée au 15/02) et les transmet à l'ONCFS pour le 28 février.

88 : La FDC centralise les données de poids des faons et les transmet à l'ONCFS pour le 15 mars.

57 : Attente de la réunion du 21/11/17 entre l'ONF, la FDC et la DDT. La procédure mise en place pourrait être similaire à celle proposée dans le Bas-Rhin.

54 : La FDC va maintenir la collecte des mâchoires inférieures. Elle n'incitera pas la pesée de la masse corporelle des faons, mais ne s'y opposera pas. M. URBANIAK précise qu'en Meurthe-et-Moselle la FDC

attend une discussion départementale sur une demande de révision de sa part des niveaux d'attributions 2017-2018 avant de transmettre les données dont elle dispose et de participer aux travaux en cours.

### **Point 3 – Carte des lots sélectionnés pour les relevés de masse corporelle**

67 : La carte définitive des lots sélectionnés pour les relevés de masse corporelle sera transmise par la DDT à l'ONCFS, après l'ajout de lots complémentaires par la FDC. L'ensemble des adjudicataires concernés sont équipés de pesons. À ce stade 19 lots participent au protocole.

88 : La carte des lots sélectionnés va être fournie prochainement par la FDC à Mme NIVOIS. Pour le massif 10A, 23 PC ont été identifiés (soit 80 % des attributions).

57 : Attente de la réunion du 21/11/17 entre l'ONF, la FDC et la DDT. La nécessité de pesons devra être rediscutée pour la forêt privée.

### **Point 4 – Sous-échantillonnage du massif pour les indices de consommation et d'abrutissement**

Une 2<sup>e</sup> version de la carte de sous-échantillonnage du massif du Donon est présentée par l'ONF et le CRPF en séance (en annexe).

L'objectif est d'aboutir à un sous-échantillonnage d'une surface totale de 30 000 ha, représentant environ 4000 placettes d'inventaire, avec des zones de 5 à 10 000 ha chacune. Le sous-échantillonnage doit identifier des zones à fort enjeux sylvicoles et représentatives du milieu sylvicole du massif, indépendamment du niveau de dégâts, mais également intégrer des zones à plus faible prélèvement pour servir de référence.

Lors des discussions, il est convenu :

— pour la zone 1 : de la décaler vers l'Est afin d'y intégrer des lots périphériques de la Moselle (Abreschwiller, Saint-Quirin) et d'abandonner le nord de Dabo.

— pour la zone 2 : d'y intégrer la forêt de Bousson au Sud,

— pour la zone 3 (88 et 54): il s'agit d'une zone à plus faible prélèvement sur laquelle les indices nocturnes ont été abandonnés sur les Vosges faute de voir des animaux. Il est proposé de modifier cette zone pour y intégrer des lots en Meurthe-et-Moselle (dont les Elieux). Des tracés d'indices nocturnes seront remis en place dans les Vosges pour correspondre aux indices de consommation. La FDC 88 propose d'enlever la FC de Raon-l'Étape et la FD de Moyen-Moutier. Une proposition de nouveau zonage sera faite par l'ONF.

— pour la zone 4 : pas de modification prévue. Afin de pouvoir croiser des indicateurs de performance avec les indices de consommation, la FDC ajoutera des lots de chasse de la zone au protocole de recueil des masses corporelles des faons.

Par ailleurs, il est acté que les limites des zones doivent s'appuyer sur les limites des lots de chasse pour un meilleur croisement avec les indices de performance, ce qui n'était pas le cas dans cette version.

Les zones forestières (lacs, étangs, etc.) et les parcelles grillagées identifiées devront être retirées de la carte des contours des zones préalablement à la transmission à l'ONCFS et au traitement statistique par Mme PELLERIN.

Les propositions de modifications actés en réunion et la méthodologie mise en place sont validées par l'ONCFS.

► Une proposition de nouvelle carte sera faite par l'ONF et le CRPF d'ici 15 jours, en se basant sur les limites de lots. La carte ainsi obtenue sera renvoyée aux participants du GT. Le fichier SIG (shape) sera envoyé à l'ONCFS.

► L'ONCFS recoupera ces données avec :

– la carte des réalisations totales (moyenne sur les 3 dernières années),

– la carte des réalisations des faons (moyenne sur les 3 dernières années),

*(À noter que l'ONCFS ne pourra prendre en compte que les deux dernières années, car il y a trop de changements dans les lots entre 2014 et 2015)*

– la carte des peuplements dégradés de l'étude 2015,

– la carte des lots de chasse retenus pour l'indice de masse corporelle des faons,

– et la carte des tracés des indices nocturnes (hors évolution récente en 54).

► La nouvelle carte pour l'échantillonnage (version 3) sera envoyée par les forestiers au cours de la semaine 49 aux participants du GT et validée pour le 15 décembre (possibilité d'une réunion en visioconférence sur 3 sites, à définir ou réunions départementales).

#### **Point 5 – Indice d'abrouissement**

L'indice d'abrouissement sera fait en même temps que l'indice de consommation, sur un maximum de 3 essences. Les essences-objectifs ont été définies selon les zones :

- pour la zone 2 : sapin, épicéa et hêtre.
- pour les autres zones (1, 3 et 4) : sapin, pin et hêtre.

#### **Point 6 – Protocole de détermination des placettes d'inventaire**

→ Afin de déterminer les placettes d'inventaire, il faut dans un premier temps enlever les zones non forestières et les parcelles grillagées, ceci afin de gagner du temps par la suite sur le terrain. Le protocole ONCFS détermine ensuite les coordonnées GPS des placettes.

→ Il est convenu que les équipes chargées des relevés d'indices de consommation seront des équipes d'une personne (ONF ou CRPF), à laquelle le chasseur du lot pourra se joindre.

→ Les relevés seront réalisés en mars – avril 2018 (lorsqu'il n'y a plus de neige et que la végétation n'est pas repartie). Un calendrier des dates prévisionnelles de relevés sera à caler pour fin février, afin de permettre aux chasseurs d'informer rapidement les équipes de forestiers de leur intention de participer. La participation des chasseurs n'est pas systématique, une information des forestiers sera nécessaire.

→ Une journée de formation à destination des personnes réalisant les relevés et ouverte aux chasseurs est à prévoir juste avant le début de la campagne de relevés, début mars 2018. La formation sera assurée par Mme Laurence CARNNOT et M. Jonathan FISCHBACH, formés sur ces sujets.

Le CRPF compte sur la réalisation de 500 placettes (20 jours hommes) et l'ONF sur 3500 placettes.

#### **Point 7 – Tableau de bord 2016-2017 du massif du Donon et perspectives de travail**

Les attributions 2017-2018 n'apparaissent pas dans le projet de Tableau de Bord transmis lors de la dernière réunion du GT. Les données seront envoyées par les DDT à Mme NIVOIS.

Un travail de transparence des données est à mener, avec la mise en place de couches SIG communes et datées et la mise en commun des données de réalisations de plan de chasse. Un travail spécifique sur cette question est à mener au sein du GT et une convention pourra décrire les données, les sources, les formats et les modalités d'échange.

**Annexe 1**

**Liste de présence – Réunion technique « Donon » – sous-groupe de travail « données et communication »**

	<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
1	ONF	Franck JACQUEMIN	Directeur agence Sarrebourg
2	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
3	FDC 67	Estelle GLATTARD	Directrice
4	FDC 67	Michel PAX	Administrateur
5	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président commission grand gibier
6	FDC 88	Laurent LALVEE	Technicien
7	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
8	DDT 54	Nicolas TOQUARD	Chef unité forêt – chasse
9	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
10	DDT 67	Philippe WOLFF	Chef unité chasse – pêche
11	DDT 88	Julien PHILIPPE	Technicien chasse
12	ONCFS	Catherine LHOTE	Déléguée régionale
13	ONCFS	Éveline NIVOIS	Chargée d'études et de développement
14	ONCFS	Maryline PELLERIN	Chef de projet Équipe Démographie et gestion des cervidés
15	CR Grand Est	Margaux LEBECQUE	Chargée de mission
16	DRAAF	Isabelle WURTZ	Cheffe de service
17	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission



# Carte des propositions de zonages chasses DONON

DT Grand-Est

